

Appel à candidatures Bourses André Chastel

L'Institut national d'histoire de l'art et l'Académie de France à Rome – Villa Médicis ouvrent l'appel à candidatures pour la sélection de la résidence Médicis André Chastel pour l'année 2026.

Depuis 2010, l'Institut national d'histoire de l'art (INHA) et l'Académie de France à Rome – Villa Médicis attribuent chaque année deux bourses pour des recherches portant sur l'art des époques moderne et contemporaine.

Ces bourses sont destinées à des chercheuses et chercheurs confirmés, français ou étrangers, souhaitant se rendre à Rome pour y effectuer des recherches.

Les candidats doivent soit être titulaires d'un doctorat depuis au moins 5 ans à la date de la clôture de l'appel, soit être conservateurs du patrimoine ou encore justifier d'une expérience professionnelle reconnue dans un domaine de l'histoire de l'art.

Le montant de la bourse s'élève à 3.000 €. Les boursiers sont logés à la Villa Médicis pour une durée de quatre à six semaines, consécutives ou fractionnées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de la même 2026.

COMITÉ DE SÉLECTION

La commission de sélection est composée du directeur général ou de la directrice générale de l'INHA, du directeur de l'Académie de France à Rome, de la directrice du Département des études et de la recherche de l'INHA, du directeur du Département d'histoire de l'art à l'Académie de France à Rome et d'une personnalité extérieure. La commission se réunit une fois par an pour choisir les lauréats de l'année suivante.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature pour la sélection 2026 doivent être déposés sur la [plateforme de candidature](#) de l'INHA avec une copie envoyée à l'Académie de France à Rome – Villa Médicis (par courriel uniquement à patrizia.celli@villamedici.it au plus tard **le 30 septembre 2025 avant minuit**).

Le dossier doit comprendre :

1. Une lettre de candidature adressée à la direction générale de l'INHA et à la direction générale de l'Académie de France à Rome – Villa Médicis.
2. Un curriculum vitae
3. Un programme de travail détaillé (4 pages maximum) en langue française, italienne ou anglaise comprenant :
 - une présentation générale de la recherche ;
 - un argumentaire explicitant la nécessité de la présence du candidat à Rome dans le cadre de son sujet de recherche ;
 - les institutions de recherche où se trouvent la documentation et les archives à consulter ;
4. La fiche de renseignements, ci-jointe, dûment remplie.

RAPPORT

Les candidats acceptés doivent envoyer dans les trois mois suivant la fin de leur séjour sous format électronique un rapport d'activité de deux pages maximum à la direction générale de l'INHA et à la direction du Département d'histoire de l'art de l'Académie de France à Rome – Villa Médicis.

Sous le haut patronage du **Ministère de la Culture**



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*